



ARRETE DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION **N° AR 180625-141 DU MERCREDI 18 JUNI 2025**

Le Maire de la Commune de SAINT QUENTIN LA POTERIE :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 ;

VU le Code de la route, article R.37-1 ;

VU le Code pénal, et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de Mme Faustine FRADIN du 17 juin 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation de tous les véhicules en raison du déménagement de M. SOLER et Mme FRADIN - Ruelle des Arceaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation de tous les véhicules sera provisoirement interdite Grand Rue, de l'angle de la rue du Docteur Blanchard à la ruelle des Arceaux afin de stationner un camion de déménagement

LE LUNDI 30 JUIN 2025 DE 09H00 A 17H00.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation et barrières seront posés par le demandeur, mise à disposition des barrières par les services techniques.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : La Police Municipale, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Le Maire,
Yvon BONZI

